



Contrat d'utilisation du Foyer Socio-Educatif



En tant qu'utilisateur responsable du Foyer :

| MES DROITS | MES DEVOIRS |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">* Je peux accéder à un espace de convivialité, de jeux et de partage* Je peux accéder à un espace propre et accueillant* Je peux accueillir 4 autres élèves au maximum* Je peux utiliser le matériel mis à disposition* Je peux être autonome et responsable dans cet espace | <ul style="list-style-type: none">* Je dois laisser mon cartable en vie scolaire et déposer mon carnet de correspondance. Tout élève doit avoir son carnet de correspondance pour accéder au foyer. Le carnet sera redonné à la fin de l'heure après état des lieux.* Je dois vérifier que la salle est bien rangée à mon entrée et ma sortie du foyer.* Je dois rester dans la salle durant le créneau horaire.* Je dois respecter et faire respecter le lieu et le matériel mis à notre disposition et avertir un adulte en cas de problème* Je dois procéder, avec un adulte, à l'état des lieux et à la fermeture de la salle |
| <ul style="list-style-type: none">* Je peux m'exprimer, proposer, m'impliquer dans le foyer* Je peux participer aux activités et sorties proposées | <ul style="list-style-type: none">* Je dois m'engager en tant qu'adhérent.e pour envoyer mes requêtes* En tant qu'adhérent.e, j'adopte une attitude calme et respectueuse lors des activités et sorties proposées |



Je suis privilégié.e en tant qu'adhérent.e :

- Je peux exprimer mon avis, faire des demandes de matériels, de sorties...
- J'ai la priorité dans l'accès à la salle du foyer
- Je peux participer à une / des sortie.s au cours de l'année
- J'ai un tarif préférentiel pour les photos de classe.

Les sanctions prises par le Bureau du FSE :

- Observations orales ou écrites, et en cas de dégâts matériels ou de vols :
- Mesure de réparation : matérielle ou financière
- Mesure d'exclusion temporaire : pouvant aller jusqu'à 2 mois
- Mesure d'exclusion définitive